



France & Monde → Actualités

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, NORMES, POLITIQUES PUBLIQUES ■

Le gouvernement affiche son volontarisme

La simplification sur plusieurs fronts

Le gouvernement a ébauché, hier, le « choc de simplification » souhaité par François Hollande, avec notamment un « moratoire » sur les normes et une « rationalisation » des achats de l'État, mais sans chiffrage précis des économies à en attendre.

Réunis hier matin pour un deuxième Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP), les ministres ont reçu leur feuille de route pour mener des simplifications administratives et des suppressions ou regroupements d'administrations, avec en toile de fond des économies à réaliser pour combler le déficit public.

D'autres mesures, destinées plus particulièrement aux entreprises, interviendront en avril.

« Moratoire général »

Pour le Premier ministre, « moderniser l'action publique est une réponse pour redonner des marges de manœuvre au politique, redonner de la compétitivité à notre économie, réaffirmer la solidarité qu'incarnent



MARILYSE LEBRANCHU. La ministre de la Modernisation de l'État devrait logiquement se trouver en première ligne dans la bataille pour la simplification. PHOTO AFP

nos services publics ».

Plusieurs gouvernements s'y sont d'ailleurs essayés depuis plusieurs années, notamment en 2007, sans que les résultats semblent au rendez-vous. La ministre de la Modernisation de l'État, Marilyse Lebranchu, qui s'occupait des PME sous Lionel Jospin, a ainsi reconnu qu'elle avait « retrouvé douze ans après la même liste » d'organismes à regrouper. Mais cette

fois, espère-t-elle, les résultats devraient être au rendez-vous, l'ensemble des membres du gouvernement étant « mobilisés ». Un prochain CIMAP se tiendra dans trois mois.

Premier chantier : les nombreuses normes qui régissent la vie économique et sociale française. Dans un récent rapport, les élus Jean-Claude Boulard (PS) et Alain Lambert (divers droite) ont évalué à

400.000 le nombre de ces normes qui pèsent sur la croissance du pays !

Le chef de gouvernement a décrété un « moratoire général sur les normes ». « Dorénavant, aucune proposition de texte réglementaire nouveau ne sera acceptée si elle ne s'accompagne pas d'une simplification équivalente », a expliqué Matignon.

Ordonnances en vue

Le gouvernement souhaite en outre « rationaliser » la politique des achats publics. Cette rationalisation doit permettre des économies de 2 milliards d'euros d'ici 2015 et de 900 millions d'euros à l'hôpital public d'ici 2014.

Une « quinzaine d'agences » de l'État vont être « regroupées ou supprimées ». Mais le gouvernement n'a pas précisé à ce stade lesquelles seraient concernées, ces agences n'ayant pas encore été prévenues, selon Marilyse Lebranchu.

Pour accélérer le rythme des réformes, Matignon confirme aussi le recours aux ordonnances « dès la fin du mois » en matière d'urbanisme et de construction.

TAXE À 75 % ■ La nouvelle version suscite déjà questions et polémiques

Les footballeurs comme les autres

La nouvelle version de la taxe à 75 % sur les très hautes rémunérations, versée cette fois par les entreprises, suscite questions et polémiques sur les revenus et les personnes concernés, sa rentabilité, son mode de calcul.

■ **À quels revenus s'appliquera la taxe ?** C'est un prélèvement qui aura les apparences d'une cotisation sociale, prélevé directement par l'entreprise et reversé au Trésor, explique le secrétaire national du syndicat Solidaires Finances publiques, Vincent Drezet. Elle ne s'appliquera que pour deux ans et aux seuls revenus d'activité, comme la première version censurée fin décembre par le Conseil constitutionnel.

« C'est dommage. On se prive des revenus du capital » alors que, pour les contribuables aisés, ils « représentent la moitié des revenus totaux », commente Vincent Drezet.

Seront comprises un certain nombre de rémunérations autres que les salaires : l'attribution d'actions par exemple. Dans les stock-options attribuées à un prix préférentiel par rapport au prix du mar-



FOOTBALL. Noël Le Graët n'avait pas vu la taxe venir sous cette forme. PHOTO AFP

ché, la différence est assimilée à du salaire.

La mesure ne sera calculée que sur la seule partie des revenus dépassant 1 million d'euros par an. Elle sera l'addition de prélèvements existants et d'une taxe exceptionnelle pour arriver au fameux taux de 75 %. Soit, logiquement, pour une entreprise : les cotisations sociales de 25 % plus une surtaxe de 50 %.

■ **Y aura-t-il double imposition, l'entreprise payant un impôt sur une partie des rémunérations déjà soumises à l'impôt auprès du contribu-**

ble ? « Si la taxe est déductible du revenu imposable du contribuable, il n'y aura pas de double imposition », indique Vincent Drezet. « Il ne faudrait pas non plus que ce qui est prélevé d'un côté soit économisé de l'autre », ajoute-t-il en fustigeant un « exercice de contorsionnisme ». « Manifestement, pour afficher un taux » de 75 %, comme promis par François Hollande pendant la campagne, « on est en train de passer par une véritable usine à gaz », estime-t-il.

■ **Toutes les entreprises seront-elles concernées, y compris les clubs de foot ?**

En France, « toutes les entreprises qui versent des salaires supérieurs à 1 million d'euros », dont les clubs de football, seront concernées par la future taxe sur les très hauts revenus, a affirmé, hier, Matignon.

Dans *Le Parisien/Aujourd'hui en France*, hier, le président de la Fédération française de football, Noël Le Graët, avait pourtant assuré qu'elle ne viserait pas les clubs de football avant d'avouer avoir « sans doute été trop rapide » et indiqué n'avoir pas

eu Jean-Marc Ayrault « en direct ». « L'assurance qui a été donnée, c'est que seuls les salariés seront concernés, donc tous ceux qui ne sont pas salariés ne seront pas concernés », a, de son côté, souligné la ministre déléguée à l'Innovation, aux PME et à l'Économie numérique, Fleur Pellerin. « Les artistes non salariés ou les sportifs non salariés ne sont pas concernés », a-t-elle ajouté. Les clubs « ne peuvent pas être exemptés, il y a un principe d'égalité devant l'impôt », estime Vincent Drezet.

■ **La taxe sera-t-elle facilement contournable ?**

« Il y a des risques de contournement qui peuvent prendre plusieurs formes et qui sont d'autant plus aisés à mettre en œuvre que l'assiette serait étroite ou soumise à des règles particulièrement restrictives », prévient Vincent Drezet.

D'autres formes de rémunérations peuvent se développer. Pour les clubs, les contrats peuvent être modifiés pour que les recettes versées dans des sociétés détenues par les joueurs et domiciliées dans plusieurs pays augmentent, explique-t-il. ■

Pour les particuliers comme pour les entreprises

Voici les principales mesures présentées hier pour simplifier les démarches administratives (certaines, annoncées en décembre, sont déjà en place), alléger les normes et évaluer les politiques publiques.

• Simplification des démarches des particuliers

Mesures en place

La victime d'une atteinte aux biens peut désormais déposer une pré-plainte en ligne sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr et prendre rendez-vous dans le commissariat ou la brigade de gendarmerie de son choix.

Il est désormais possible de déclarer en ligne et en une seule fois le décès d'un proche auprès des principaux organismes concernés (Cnav, Cnaf, Ircapec...).

À la rentrée 2013, les jeunes pourront s'inscrire en ligne dans un lycée dans les académies mettant en place ce service.

Prévisions pour cette année

Une rénovation des procédures relatives aux demandes de visas.

La possibilité de télédéclarer ses revenus et de payer ses impôts via le téléphone mobile.

Un plan d'amélioration des procédures à destination des communautés françaises à l'étranger

Un site proposant des informations sur « la qualité des prises en charge dans les établissements de santé », à destination des usagers et de leurs représentants.

À la mi-2013, les employeurs comme les demandeurs d'emploi auront accès, à partir du site internet de Pôle emploi, à une plateforme de diffusion en ligne des offres d'emploi et des CV des demandeurs d'emplois.

Prévision pour 2014

Une procédure de déclaration de grossesse en ligne sera mise en place.

• Simplification des démarches des entreprises

Dans les prochains mois, une trentaine d'entreprises pilotes pourront remplacer quatre déclarations différentes par une déclaration sociale nominative (DSN unique).

La mise en place du guichet unique national dans le domaine douanier va être accélérée.

Un « pacte défense PME » garantira quarante actions concrètes, dont une meilleure prise en compte des PME dans la stratégie d'achat publique.

Diminution des délais de paiement de l'État à 20 jours d'ici 2017, par l'optimisation des processus internes et la dématérialisation des factures.

• Simplification avec les agents publics

« Plusieurs actions sont déjà identifiées pour être mises en œuvre » selon Matignon, qui ne précise pas le calendrier : demande en ligne pour le vote par procuration ; titres de séjour pluriannuels ; simplification des autorisations d'urbanisme ; développement des enquêtes de satisfaction.

• Allègement des normes

Toute nouvelle règle sera assortie de l'abrogation d'une ancienne. Le droit communautaire est privilégié. Et une marge d'appréciation est laissée pour tout nouveau texte émis (loi, règlement et circulaire), ce qui permettra le « flux » de normes.

Le gouvernement annoncera à la fin de ce mois une liste de normes à abroger.

• Évaluation des politiques publiques

Neuf d'entre elles sont concernées, dont « l'accueil et l'orientation des demandeurs d'asile », « l'articulation entre le régime d'assurance chômage et les régimes de solidarité », « l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes » et « la politique en faveur de la baisse des coûts de construction » des logements.